



**LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC :
UN EXEMPLE DE DÉCENTRALISATION**

**Mémoire présenté au
Ministère des Affaires municipales
dans le cadre de la consultation nationale sur**

**Le développement du loisir, du sport
et de l'activité physique :
vers un partenariat renouvelé**

par le

**Mouvement national
des Québécoises et Québécois**

15 décembre 1995



**LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC :
UN EXEMPLE DE DÉCENTRALISATION**

**Mémoire présenté au
Ministère des Affaires municipales
dans le cadre de la consultation nationale sur**

**Le développement du loisir, du sport
et de l'activité physique :
vers un partenariat renouvelé**

par le

**Mouvement national
des Québécoises et Québécois**

15 décembre 1995

INTRODUCTION

Dans un document de consultation intitulé «Le développement du loisir, du sport et de l'activité physique : vers un partenariat renouvelé», le ministère des Affaires municipales se demande si le mode d'intervention actuel de l'État dans ces domaines répond adéquatement aux nouvelles réalités et il invite ses partenaires à proposer des solutions, le cas échéant.

Depuis 1984, un protocole d'entente lie le gouvernement du Québec et le Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale. Ce mémoire dresse en première partie un bilan positif de cette association qui tient compte des préoccupations du gouvernement à l'égard de la responsabilisation des communautés locales et régionales dans le domaine du loisir ainsi que de la situation des finances publiques.

La dernière partie du mémoire fait la synthèse de l'analyse de la situation ainsi que des propositions du MNQ quant à la gestion du dossier que lui a confié le gouvernement du Québec.

1. LE SENS DE LA FÊTE

Le 24 juin, jour férié et chômé en vertu de la loi depuis 1977, est un moment privilégié de cohésion nationale, de solidarité entre les citoyens. Cette journée est l'occasion pour chacun d'exprimer avec fierté son appartenance au Québec, son attachement à la patrie, peu importe sa région, ses origines ou ses opinions. Aussi, il serait impensable que l'État ne soit pas partie prenante des célébrations entourant la Fête nationale.

Rappelons que le dossier de la Fête nationale, confié au MNQ en 1984, a d'abord été sous la responsabilité du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche avant de relever de celui des Affaires municipales en 1993. À maintes reprises, le MNQ a demandé que le dossier soit transféré au ministère du Comité exécutif.

Cette demande a finalement été satisfaite à l'occasion du renouvellement du protocole d'entente en octobre 1994. Tout en le maintenant sous la responsabilité administrative du ministère des Affaires municipales, le dossier a été soumis, pour la première fois, à l'approbation du Premier

ministre. En apposant sa signature sur le protocole d'entente, à côté de celle du ministre des Affaires municipales, celui-ci soulignait l'importance que l'État accorde désormais à la Fête nationale. Le MNQ souhaite que cette pratique demeure la règle dans les années à venir.

2. UNE DÉCENTRALISATION ADMINISTRATIVE EFFICACE

La Fête nationale constitue un exemple de décentralisation administrative efficace et réussie.

D'une part, en confiant au MNQ le mandat d'organiser la Fête nationale, le gouvernement profite d'une expertise dans ce domaine qui remonte, faut-il le rappeler, à 1834 ! Ce sont en effet les fondateurs de la Société Saint-Jean-Baptiste qui organisèrent les premières célébrations du 24 juin, il y a maintenant 162 ans. Depuis cette époque, les Sociétés Saint-Jean-Baptiste, devenues pour la plupart Sociétés nationales, affiliées au MNQ, ont toujours été au coeur de cet événement.

D'autre part, le MNQ a démontré sa capacité à gérer le dossier de la Fête nationale de façon saine et efficace. En effet, il n'a jamais été l'objet de scandales de quelque nature que ce soit et ses états financiers n'ont jamais été critiqués. Il convient également de rappeler que l'article 9.3 du protocole d'entente met le gouvernement à l'abri d'un éventuel déficit puisqu'il en rend le MNQ entièrement responsable.

De plus, grâce à la structure du MNQ (coordination nationale et organisation décentralisée), le gouvernement s'assure que les grands objectifs qu'il poursuit seront réalisés, à savoir, homogénéité et cohésion sur l'ensemble du territoire et respect des initiatives propres aux communautés locales et régionales.

Enfin, la création d'un comité conjoint MAM / MNQ garantit au gouvernement l'exercice de son rôle de surveillance, tant en ce qui a trait au respect des objectifs poursuivis par la Fête nationale qu'à une saine gestion des fonds publics.

3. LE CONTENU

Un thème annuel unique, partagé par tous, ainsi que les éléments du cérémonial minimum établis par le MNQ, donnent le ton à la Fête. Déterminé en concertation avec le Comité de la Fête nationale de la Saint-Jean inc., responsable des célébrations à Montréal et à Laval, et soumis à la consultation des mandataires régionaux, le thème favorise le resserrement des liens de solidarité, tout en laissant place aux initiatives qui reflètent la spécificité des régions. La diffusion de ce thème est soutenue par une stratégie de communication nationale. Celle-ci comprend la préparation du matériel de promotion, de pavoisement et d'autofinancement, ce qui assure une diffusion maximale du thème.

Le MNQ voit également au respect des critères d'admissibilité des projets locaux ainsi qu'à l'évaluation des manifestations d'impact national. Il revient toutefois aux organisateurs régionaux de sélectionner les projets, par le biais d'un jury local. Démocratique et décentralisé, le processus de sélection permet de retenir des projets de qualité représentatifs des réalités qui touchent de près la population. Par ailleurs, grâce à une coordination nationale, le gouvernement est assuré d'une répartition équitable des projets dans chacune des régions du Québec.

Entre les manifestations d'envergure nationale et les projets locaux, la réalité des régions est toutefois escamotée. Les responsables régionaux ont maintes fois porté cette lacune à l'attention du MNQ. D'une part, les citoyens et citoyennes de plusieurs régions ne peuvent pas toujours assister aux événements de la métropole et de la capitale ou ne sont pas touchés directement par ceux-ci. D'autre part, les événements d'envergure nationale font rarement appel aux artistes régionaux. Quant aux projets locaux, leur nature ainsi que les ressources qui y sont affectées limitent les possibilités d'expression des artistes régionaux de même que la diffusion de leurs oeuvres. Grâce à de grands rassemblements dans les régions du Québec, la Fête nationale atteindrait d'autres dimensions, celles de la fierté, de la solidarité, de l'originalité et de la culture régionales. Réclamé depuis plusieurs années par le MNQ, ce programme ne pourra se concrétiser qu'en obtenant des revenus supplémentaires.

4. LES ASPECTS ADMINISTRATIFS

Les avantages d'un encadrement national, au plan administratif, sont nombreux :

en centralisant la préparation du matériel de diffusion, de pavoisement et d'autofinancement, on assure une meilleure gestion des stocks;

les activités sont planifiées, ce qui permet de mieux contrôler l'espace physique et d'appliquer des mesures de sécurité sur les sites;

les organisateurs locaux et les milliers de bénévoles profitent du soutien de coordonnateurs régionaux expérimentés;

grâce à un processus de sélection qui s'appuie sur des critères relatifs au contenu et à la capacité d'organisation des différents promoteurs, les projets retenus jouissent de crédibilité auprès des commanditaires;

en regroupant les projets locaux, la coordination nationale obtient de meilleurs taux lors de la négociation de la prime d'assurance en matière de responsabilité civile;

les bénévoles sont couverts par la CSST;

la gestion de l'ensemble des enveloppes par le MNQ permet une plus grande cohésion du programme. Les services auprès des organisateurs qui présentent des projets s'en trouvent améliorés, notamment quant aux délais de paiement des subventions;

enfin, l'octroi d'un financement triennal, en 1995, permet une planification à plus long terme. L'expérience a en effet démontré qu'un financement annuel nuit à la qualité des manifestations offertes à la population, à cause des incertitudes qu'il entraîne.

5. LA PARTICIPATION

Plus de 50% des Québécoises et Québécois

Selon une étude de la firme Léger et Léger réalisée pour le MNQ en 1991, près de la moitié de la population de 18 ans et plus participe à la Fête nationale. Cette étude révèle également un taux de satisfaction de plus de 80 % chez les participants¹.

Il convient de noter que cette étude ne tient compte que de la participation adulte. En conséquence, il est permis de conclure que la participation aux festivités est nettement supérieure à 50 % puisque les activités de la Fête nationale sont largement destinées à la famille.

La diversité

L'étude de Léger et Léger de 1991 montre également que l'intérêt pour la Fête nationale est nettement supérieur chez les francophones : 36,8 % contre 17,1 % chez les non-francophones. Il convient d'abord de noter que cette répartition linguistique ne rend pas compte de la participation de la population francophone issue de l'immigration.

Comme cela est indiqué sur le formulaire du *Programme d'assistance financière*, le MNQ partage la préoccupation du gouvernement d'impliquer les Québécois et les Québécoises de toutes origines à la Fête nationale. Grâce au choix du thème, au traitement visuel du matériel de promotion, au discours public sur le sens de la Fête, la coordination nationale propose une image « déséthnicisée » de l'appartenance au Québec, et ce, sur l'ensemble du territoire.

À Montréal, où se concentre 95 % de la population québécoise issue de l'immigration, le Comité de la Fête nationale de la Saint-Jean se fait un devoir d'associer l'ensemble des citoyens aux festivités, que ce soit au sein des comités organisateurs, lors des manifestations publiques, dans le défilé ou dans les projets de quartier.

1. Vaillancourt, Sylvain, *La participation à la Fête nationale du Québec les 23 et 24 juin dernier*, Le groupe Léger et Léger, pour le Mouvement national des Québécoises et Québécois, août 1991.

En région cependant, la volonté du MNQ d'impliquer et d'intéresser une population diversifiée aux manifestations locales se heurte à la réalité démographique. Toutefois, il convient de mentionner que le MNQ incite fortement ses mandataires régionaux à tenir compte de cette dimension.

Quoi qu'il en soit, une coordination nationale au plan des communications est indispensable pour que la Fête nationale soit celle de tous les Québécois et Québécoises. Le message porté par la Fête en est un d'unité. Il ne saurait être défini selon une approche qui ne tiendrait pas compte de toutes les composantes de la société.

6. LES ASPECTS ÉCONOMIQUES

Le financement

En 1984, la subvention allouée à la Fête nationale s'élevait à 4 millions de dollars. Des coupures importantes sont survenues par la suite, faisant passer le montant de la subvention à 1 800 000 \$ en 1985, puis à 1 750 000 \$ l'année suivante. De 1987 à 1992, le montant s'est stabilisé à 1 662 500 \$. En 1993 et 1994, de nouvelles coupures portaient le montant de la subvention à son niveau le plus bas, soit à 1 442 500 \$. L'année dernière, le gouvernement a ramené sa contribution à un niveau proche de celui de 1985, soit 1 737 500 \$. Enfin, de nouvelles taxes et l'augmentation du coût de la vie ont fait diminuer, en valeur réelle, les sommes disponibles.

Le MNQ s'est toujours fait un devoir de maximiser le montant de la subvention qui lui est accordée par le gouvernement afin d'offrir à la population des manifestations de qualité. Pour ce faire, il mise sur la part d'autofinancement des projets locaux. Ces revenus proviennent actuellement de commandites et de vente, sur les sites, de boissons et de produits dérivés.

Il s'agit d'un apport considérable puisque selon le MAM, le montant de la subvention versé au MNQ pour les projets locaux équivalait à 14,2 % du financement total en 1994.

Le MNQ est convaincu de l'importance symbolique de la Fête nationale comme facteur de cohésion entre les Québécois et Québécoises. Il est également conscient des limites financières du gouvernement. Aussi, explore-t-il, année après année, de nouvelles avenues pour accroître ses revenus d'autofinancement. Deux moyens permettraient d'atteindre cet objectif : la commandite nationale et une loterie spéciale, administrée directement par Loto-Québec.

En ce qui concerne la commandite nationale, elle est pour le moment massivement orientée vers les manifestations de Montréal et de Québec. La réalisation de projets régionaux d'envergure pourrait toutefois entraîner une diversification et une augmentation de cette participation.

Quant à la loterie spéciale, il s'agit d'une proposition qui a déjà fait l'objet de discussions avec le gouvernement et avec Loto-Québec. Cette solution nécessiterait une intervention réglementaire ou législative et l'on craint, dans les milieux concernés, que cela n'ouvre la porte à une avalanche de demandes de toutes sortes. Le MNQ comprend cette difficulté. Cependant, il considère que le caractère particulier de la Fête nationale justifie, de la part de l'État, un traitement d'exception. Les revenus de cette loterie spéciale couvriraient largement la part actuelle consentie par le gouvernement et même davantage, donnant ainsi aux manifestations de la Fête nationale beaucoup plus d'ampleur.

Les retombées économiques

En 1991, le Bureau de la statistique du Québec réalisait une étude d'impact économique relativement aux dépenses reliées aux activités de la Fête nationale.

À partir du modèle intersectoriel, cette étude mesurait l'impact sur l'économie québécoise de dépenses d'exploitation de 4,5 millions de dollars reliées à l'organisation de la Fête. Elle mesurait également l'impact de dépenses de 26,1 millions de dollars associées à la participation locale ainsi que celui 75,6 millions de dollars générés par le tourisme.

Au seul chapitre des revenus du gouvernement du Québec en impôts sur les salaires et gages, parafiscalité, taxe de vente et taxes spécifiques, le montant était évalué à plus de 19 millions de dollars¹.

Avec des dépenses d'exploitation de 6,6 millions en 1995, soit 2,1 millions de plus qu'en 1991, il est permis de supposer que les retombées ont été plus importantes.

1. Bureau de la statistique du Québec, Direction de la statistique du Québec, *Étude d'impact économique pour le Québec : dépenses reliées aux activités de la Fête nationale du Québec*, 31 octobre 1991.

RÉSUMÉ

Depuis 1984, le MNQ s'est acquitté avec compétence du mandat de gestion de la Fête nationale. Le succès de la Fête nationale, qui rejoint plus de la moitié de la population du Québec, est attribuable à une solide expertise et à une structure efficace.

D'une part, la coordination nationale assumée par le MNQ permet d'atteindre plusieurs objectifs: cohérence au plan des communications, répartition équitable des projets sur l'ensemble du territoire, efficacité administrative, saine gestion des fonds publics. D'autre part, le MNQ compte sur une organisation décentralisée, suscitant ainsi la prise en charge locale et régionale. Les limites financières empêchent toutefois le MNQ d'accéder à la demande de ses mandataires à l'effet d'organiser des manifestations régionales d'envergure.

Soucieux de maximiser le montant de la subvention qu'il reçoit et conscient des limites financières de l'État, le MNQ explore, depuis plusieurs années, deux hypothèses qui permettraient d'augmenter la part d'autofinancement de la Fête nationale. La première consisterait à développer la commandite nationale par le biais d'événements régionaux d'envergure. La seconde impliquerait une modification réglementaire ou législative permettant l'instauration d'une loterie spéciale, administrée par Loto-Québec.

En conclusion, si la Fête nationale est d'abord et avant tout un moment d'affirmer l'unité et la solidarité des Québécois et Québécoises, elle s'avère être également une entreprise rentable.